

- Rénovation complète des 2 ailes
- Création d'une grande salle d'activités dans le bâtiment central
- Mise en conformité au niveau sécurité incendie et accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite)
- Restructuration des accès à l'école et réappropriation de l'entrée historique de l'école pour les élèves
- Traitement acoustique, aménagement innovant du réfectoire pour une pause déjeuner plus apaisée
- Création d'un Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP) et d'un Centre Médical Scolaire mutualisé (CMS)
- Création d'un préau recouvert de panneaux photovoltaïques et de jardins partagés



Architectes Urbanistes :
SCOP ECOSTUDIO
Beaucaire

Coût global :

4,85 millions d'euros

Financement :

Région : 200 000 €

État : 1,2 million d'€

Ville d'Avignon : 3,3 millions d'€

Superficie : plus de 3300 m²

Développement durable :

20% de la parcelle dédiée aux espaces verts avec la création de jardins partagés

Toiture en panneaux photovoltaïques pour une performance énergétique accrue

Octobre 2018 - octobre 2019 :

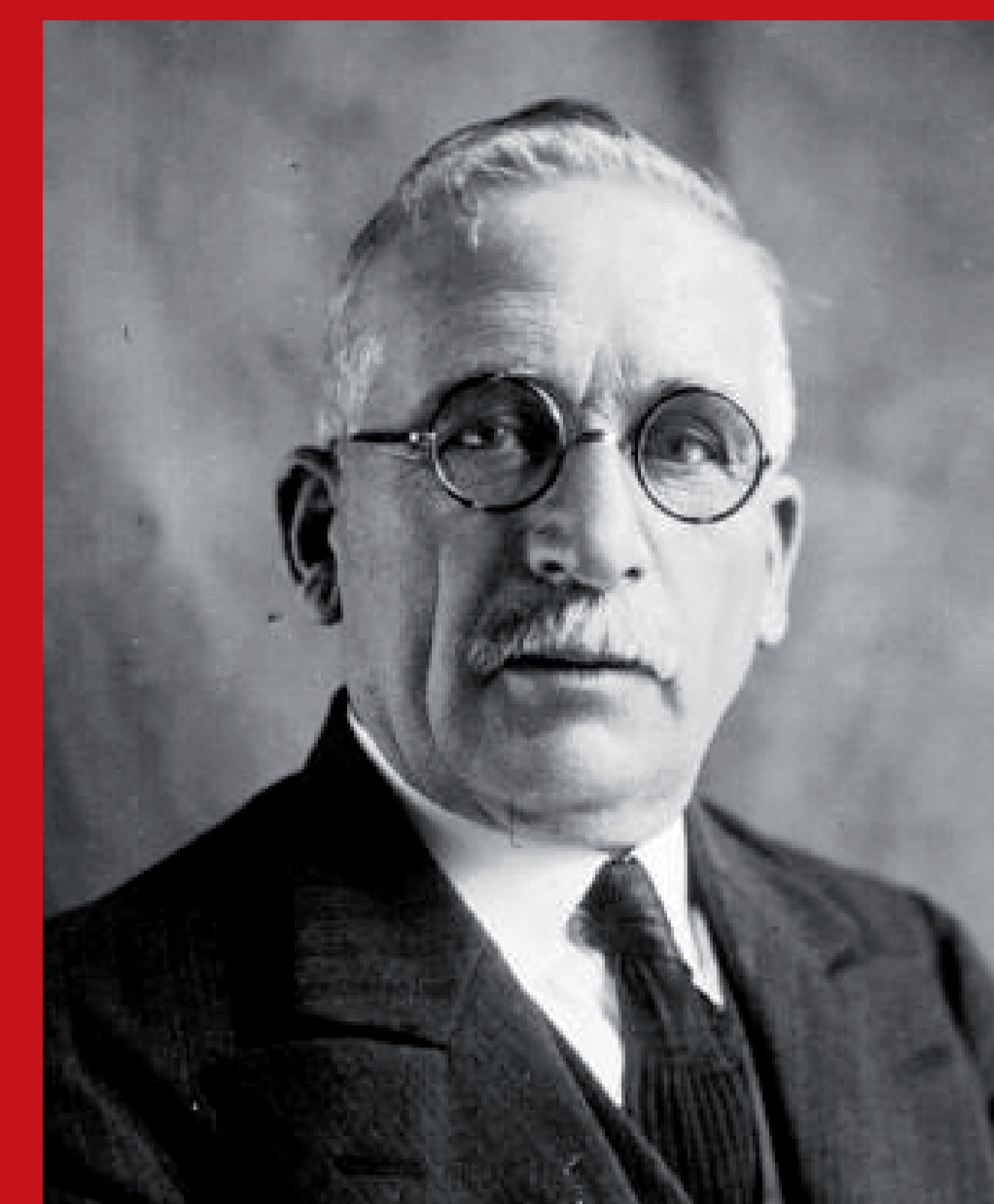
12 mois de travaux sans interruption des activités



LA CITÉ LOUIS GROS : QUARTIER HISTORIQUE D'AVIGNON

1928 : la « loi Loucheur », instaure des programmes d'aide à la construction, et la ville d'Avignon crée son propre office d'HBM (Habitat Bon Marché).

1930 : la première partie de la cité Champfleury sort ainsi de terre. On l'appellera plus tard la « Cité Louis Gros », du nom du maire de l'époque.



La « Cité Louis Gros » se compose d'un ensemble d'immeubles de quatre étages. Le rez-de-chaussée est destiné aux caves et, surtout, aux commerces. La construction des immeubles est aussi accompagnée par la création d'équipements publics. On voit ici déjà la volonté des urbanistes de créer, extra-muros, non seulement un quartier d'habitation, mais aussi un véritable quartier de vie.

Cette cité, pionnière, marque donc une évolution essentielle dans l'histoire urbaine et architecturale, avec une préoccupation forte : proposer des conditions d'habitat dignes.

Cette cité remarquable, emblématique des constructions des cités jardins des années 30, doit être réhabilitée de façon ambitieuse et exemplaire.